



Information des patients sur les infections nosocomiales

Cette information a été élaborée et validée par par le Comité de Lutte Contre les Infections Nosocomiales (CLIN) de l'hôpital Henri Mondor en 2006.

Prévention des infections nosocomiales dans le groupe hospitalier A. Chenevier-H. Mondor

Qu'est-ce qu'une infection nosocomiale ?

Une infection nosocomiale est une infection acquise dans un établissement de soins.

Les germes responsables de ce type d'infection proviennent soit de bactéries naturellement hébergées par le patient, soit de germes acquis à l'hôpital. Les germes peuvent pénétrer à l'intérieur du corps à l'occasion des procédures médicales de soins indispensables au traitement (cathéter, sonde, opération...) et entraînent une infection, d'autant plus que le patient est fragile. Les germes les plus souvent retrouvés sont le staphylocoque et le colibacille.

Les infections nosocomiales sont-elles fréquentes ?

Heureusement, non. Le taux d'infection nosocomiale est en moyenne en France de 7% (enquête nationale de prévalence 2001) mais il y a de grande variabilité selon les services, les services de soins intensifs et la réanimation étant les plus à risque du fait de la fragilité des patients et de la nécessité de soins complexes.

Que fait l'hôpital pour éviter les infections nosocomiales ?

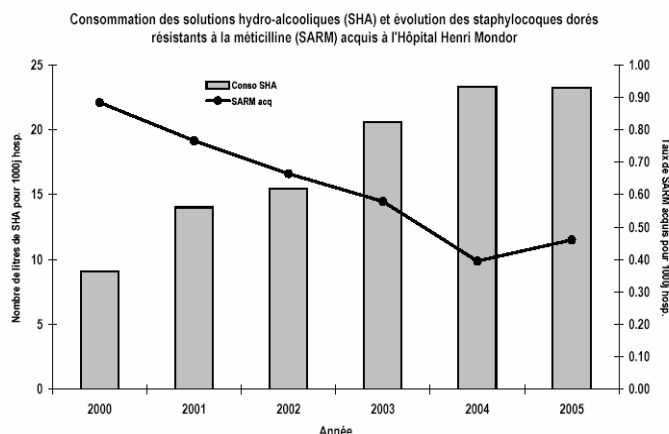
La lutte contre les infections nosocomiales est une priorité pour le groupe hospitalier. De nombreuses actions sont entreprises depuis plusieurs années : amélioration de l'hygiène des mains des soignants par utilisation des solutions hydro-alcooliques, rédaction de protocoles de soins, surveillance des taux d'infection du site opératoire, amélioration de la prescription antibiotique, dépistage des porteurs de bactéries multi-résistantes, etc... Ces actions sont coordonnées par le CLIN (« Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales ») et par l'équipe du CEPI (« Contrôle, Epidémiologie et Prévention de l'Infection »). Leur application est mesurée grâce à différents indicateurs comme la consommation de solution hydro-alcoolique et le taux de staphylocoques dorés résistants à la pénicilline (SDRM) acquis dans l'hôpital.

Que se passe-t-il si j'ai une infection nosocomiale ?

Les médecins qui s'occupent de vous peuvent demander l'avis des médecins spécialistes des infections travaillant dans l'unité CEPI. Ces médecins pourront aider à traiter votre infection et déterminer

son origine. Par ailleurs, conformément à la loi du 4 mars 2002 (loi sur l'aléa thérapeutique, dite « loi Kouchner »), toute personne victime d'une infection nosocomiale doit être informée par l'équipe médicale l'ayant pris en charge. En cas de désaccord avec l'établissement de santé, le patient peut s'adresser à la commission des relations avec les usagers (CRU) de l'établissement. Les patients victimes de ce type d'infections peuvent prétendre à une indemnisation en cas de conséquences importantes.

Pour toute demande d'information, explication ou de recours vous pouvez également vous adresser à la mission « Information et Développement de la Médiation sur les Infections Nosocomiales » (IDMIN).



Coordonnées du CEPI :

Unité CEPI
Groupe hospitalier CHENEVIER-MONDOR
51 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
94000 Créteil
Secrétariat 01.49.81.21.46.91

Coordonnées du CRU :

Commission des Relations avec l'Usager
Groupe hospitalier CHENEVIER-MONDOR
51 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
94000 Créteil
Secrétariat 01.49.81.29.92

Coordonnées de l'IDMIN :

www.infonosocomiale.com
0810 455 455